

# Abus sur les SMS: l'UFC attaque les opérateurs

On le sait, les SMS, ces messages courts envoyés par téléphone mobile, sont très populaires. Il s'en échange six milliards par an et les adolescents en sont les principaux utilisateurs. C'est aussi une véritable vache à lait pour les opérateurs de téléphonie mobile qui, dans la majorité des cas, facturent ce service 0,15 euro par envoi. L'échange de données représente une part non négligeable de leurs revenus, une part qui va augmenter avec le téléchargement de services et les MMS (version multimédia son/image)...

Mais les associations de consommateurs estiment que les opérateurs abusent. En effet, après 6 mois d'étude, l'UFC-Que Choisir révèle que chaque opérateur réalise une marge exorbitante de 82% sur chaque envoi de mini-message car il ne leur en coûte en fait que 0,02 euro ! **Marge de... 82% !** Pour l'association, avec un SMS au prix unique de 0,15 euro, les opérateurs ont donné l'illusion, à la jeunesse en particulier, d'un « juste prix ». Profitant de l'engouement pour ce mode de communication, les opérateurs se sont entendus pour maintenir, en dehors de toute concurrence, ce prix inique depuis 1999. En outre, l'étude de l'UFC-Que Choisir démontre que les offres par paquets de SMS ne sont qu'un simulacre de concurrence puisque le revenu moyen par mini-message n'a pas diminué de façon significative. L'UFC estime que les adolescents sont les principales victimes de cet état de fait. « Les trois opérateurs vont devoir s'expliquer auprès des jeunes consommateurs. A 0,05 euro, le SMS dégagerait une marge encore très confortable de 47%. A ce prix de référence, les jeunes consommateurs en France auraient économisé 400 millions d'euros en 2002 !!, explique l'UFC. En conséquence, l'association a décidé de saisir le Conseil de la Concurrence pour abus de position dominante conjointe contre Bouygues Télécom, Orange et SFR, de lancer une pétition nationale sur son site Internet et de mobiliser ses partenaires européens. On attend la réaction des opérateurs... **Premières réactions: C'est faux !**

La réponse de SFR, groupe Cegetel, ne s'est pas fait attendre:

*Il est faux de dire que le prix du SMS est de 15 centimes d'euros en France. Depuis fin 1999, la politique commerciale de SFR n'a eu de cesse de faire baisser le prix des Texto, grâce à des opérations spécifiques propres à SFR : Une politique volontariste de » forfaits Texto « , avec un prix moyen d'envoi du SMS compris entre 0,08 et 0,10 euro selon les forfaits, L'intégration systématique de SMS dans les forfaits voix : 70% des abonnés de SFR bénéficient de 10 à 100 Texto inclus dans leurs forfaits voix (les étudiants disposent par exemple de 100 Texto inclus chaque mois), Des promotions régulières tout au long de l'année permettant une gratuité totale de l'envoi des Texto (Offres Découvertes et Happy Hours...) : 10% du total des Texto envoyés par les clients de SFR sont ainsi gratuits. Grâce à ces différentes initiatives, 95% des abonnés SFR paient la majorité de leurs Texto entre 0 et 0,10 euro. Ces montants placent SFR dans la fourchette basse des tarifs des opérateurs européens, qui se situent entre 0,22 euro pour les Pays Bas et 0,08 euro pour la Grèce. Du côté de Bouygues Télécom, on souligne que « la tarification actuelle de 0,10 euro en moyenne en forfait et de 0,15 euro à l'unité est tout à fait adaptée ».*